

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240925-97-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

**N° 97/24**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

**Objet de la délibération :**

Election du 9<sup>ème</sup> vice-président

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	0
- Blanc :	4

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY

**Procuration**

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)**

Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY

**Absent(e)s**

Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les articles L 5211-2 & 5211-10 du CGCT,

Vu la délibération n°119/22 du 26/09/2022 fixant le nombre de vice-présidents à 9,

Vu la démission de Angèle LIME de son poste de 9<sup>ème</sup> vice-présidente en date du 13/08/2024,

Considérant l'arrêté n° 25-2024-08-12-00001 du 12/02024 de transfert de la compétence facultative « assainissement » à la CCLL au 1/01/2025,

Considérant le travail préparatoire à la prise de compétence « eau » au 1/01/2026,

Après que Christophe Garnier se soit présenté, l'assemblée a élu à bulletin secret, M. Christophe GARNIER, à 71 voix pour et 4 votes blancs.

Elle déclare et installe Christophe Garnier 9<sup>ème</sup> vice-président dans l'ordre du tableau ci-dessous :

Conseillers

Mme FAIVRE Sarah  
M. MARECHAL Philippe  
M. BOUQUET Philippe  
Mme GUILLAME Isabelle  
M. MARGUET Vincent  
M. GROSHENRY Maxime  
Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie  
M. STADELMANN Jean-Claude  
M. GARNIER Christophe

Qualité

1<sup>er</sup> Vice-Présidente  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
6<sup>ème</sup> Vice-Président  
7<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
8<sup>ème</sup> Vice-Président  
9<sup>ème</sup> Vice-Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240925-97-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

